



MARCHE PUBLIC

CCTP

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIÈRES

**CAHIER DES CHARGES POUR LA DEFINITION DE
LA CHARTE GRAPHIQUE, DU NOM, SLOGAN, LOGO
ET DE LA LIVREE DU RESEAU DE TRANSPORT
GLOBAL RELEVANT DE MARTINIQUE TRANSPORT**

1-CONTEXTE

MARTINIQUE TRANSPORT est l'autorité organisatrice unique sur le périmètre unique de tout le territoire de l'île. Elle a pour objectif principal une politique de transport basée sur une cohérence globale pour un meilleur service de transport offert aux Martiniquais et d'un point de vue financier, une rationalisation voire une optimisation de l'utilisation des deniers publics.

Travailler à une amélioration qualitative du service de transport et de ses conditions de mise en œuvre, organiser l'interopérabilité entre les différents réseaux routiers et maritimes, étendre les dessertes rapides en site propre vers le Sud et vers le Nord, sont autant d'axes qui ont été identifiés par MARTINIQUE TRANSPORT, dans le but d'offrir un service de transport de qualité, toujours plus performant, sur l'ensemble du territoire de la Martinique.

MARTINIQUE TRANSPORT poursuit désormais l'objectif d'ancrer les transports en commun dans les habitudes locales, afin de désengorger les routes et accroître l'attractivité de la Martinique.

Cela se traduira à terme par une amélioration des dessertes intégrant des liaisons intermodales en passant du véhicule individuel aux différents modes de transport en commun et en n'utilisant qu'un seul ticket de transport.

Enfin, le développement de modes de transport réguliers et synchronisés doit conduire à une modernisation substantielle des déplacements en Martinique.

2- LES ENJEUX DE COMMUNICATION

Afin de parvenir à construire une vision globale qui intégrera la totalité du territoire, il s'agira pour commencer de construire l'image d'un réseau unique, maillé, intelligent, flexible à un prix abordable pour la population.

Pour cela, il convient de créer la charte graphique du réseau global proposant des éléments graphiques uniques mais déclinables, compatibles avec les habillages des véhicules existants et qui peuvent également s'adapter à tous les nouveaux types de matériels, pour une évolution graduelle vers une identité territoriale cohérente du réseau.

La répartition des surfaces, des couleurs et des signes doit correspondre au partage des tâches entre le rôle d'organisateur de MARTINIQUE TRANSPORT et la responsabilité des délégataires opérateurs de transport qui en assurent l'exploitation.

3- PRESENTATION DE MARTINIQUE TRANSPORT

MARTINIQUE TRANSPORT est l'autorité organisatrice unique des transports sur l'intégralité du territoire de la Martinique.

Etablissement sui generis, créé par délibération n°14-2161-2 du 18 décembre 2014 dans le cadre de l'habilitation législative en matière de transport accordée au Conseil Régional, MARTINIQUE TRANSPORT est constitué de :

- La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) ;
- La Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) ;
- La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) ;
- La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD).

Ainsi, il se substitue de plein droit à l'ensemble des autorités organisatrices de transport préexistantes et exerce directement ses missions et compétences depuis le 1er janvier 2018.

4- OBJET DE LA PRESTATION

Le présent marché a pour objet de confier au titulaire la prestation de définition de l'identité visuelle soit le nom, le slogan, le logo, de la charte graphique et de la livrée des véhicules et bateaux du réseau global de MARTINIQUE TRANSPORT.

Le titulaire devra apporter des recommandations sur le plan technique et organisationnel lorsque cela s'avérera utile.

Le présent CCTP donne les principes généraux de la charte graphique selon MARTINIQUE TRANSPORT.

4-1 Description de la mission

Le marché se décompose comme suit :

4-1-1 L'identité visuelle

L'identité visuelle du réseau de MARTINIQUE TRANSPORT se composera de **trois éléments principaux** :

- **un logo**, pour identifier tous les réseaux de transport de la Martinique ;
- **un slogan**, commun ;
- **un nom** unique pour l'ensemble des réseaux de Martinique.

L'image de MARTINIQUE TRANSPORT permettra plus de notoriété, de reconnaissance et une meilleure lisibilité pour l'utilisateur d'un ensemble, parfois complexe, de l'offre de transport composée de plusieurs exploitants délégataires.

Il s'agira de mieux situer l'institution autorité de transport récemment créée et n'ayant pas encore d'identité forte.

L'identité visuelle sera un outil pour exprimer des valeurs et des spécificités.

Elle exprimera également la cohérence sur l'ensemble du territoire, les valeurs associées au design et au professionnalisme.

Un usage systématique et normalisé sera fait de cette identité visuelle afin d'en augmenter l'impact et la mémorisation. Elle sera intégrée dans les différents supports de communication avec une certaine constance dans les diverses utilisations et applications.

L'identité visuelle du réseau de MARTINIQUE TRANSPORT permettra d'anticiper les changements liés aux nouveaux développements et à la modernisation des différents réseaux.

L'identité visuelle est un outil de management déclinable sur tous les supports et application, site Web et Réseaux Sociaux (RS).

Cette identité visuelle de MARTINIQUE TRANSPORT devra permettre dans ses déclinaisons, une identification par réseau de transport actuellement imbriqués afin que l'utilisateur puisse se repérer.

4-1-2 Le nom du réseau

Actuellement plusieurs noms de réseaux sectoriels existent sur le territoire.

Le nom unique du réseau doit permettre de bénéficier d'un effet identitaire d'une grande marque et d'un réseau de transport global et unifié efficace.

Il doit créer une affinité et susciter auprès des usagers leur appropriation.

Le nom doit permettre de fédérer autour d'une image unique les différents réseaux de transport déjà existants.

Ce nom doit tenir compte de l'histoire du transport, de la culture, des spécificités de la Martinique ainsi que des valeurs de la nouvelle organisation.

L'autorité unique pourra donc se positionner sur l'ensemble du territoire.

Le nom doit être empreint d'une pérennité de l'autorité et d'une continuité.

4-1-3 Le logo et ses déclinaisons

Le logo du réseau global de transport devra s'inscrire en cohérence avec le logo de l'établissement MARTINIQUE TRANSPORT qui existe depuis le démarrage de son activité soit, janvier 2018.

Il s'agit pour MARTINIQUE TRANSPORT de fidéliser l'ensemble des usagers de transport de l'île autour d'une image de marque. MARTINIQUE TRANSPORT s'adresse désormais à toute la Martinique.

Le logo du réseau doit prendre en compte les ambitions nouvelles de l'autorité et en mettant en avant les éléments suivants :

- L'humain ;
- La dynamique ;
- La confiance ;
- Le professionnalisme ;
- La diversité des modes de transport ou multimodalité ;
- La sécurité : améliorer la sécurité des usagers.
- Le transport durable.

4-1-4 Le slogan

Un slogan de MARTINIQUE TRANSPORT existe déjà sur différents supports de communication : « Rassurer sur toute la ligne ».

Le prestataire veillera à la création d'un slogan pour le réseau qui devra reprendre l'idée directrice du 1^{er} slogan et évoquée par la charte graphique : Etre reconnaissable - Assez court pour être pertinent et facile à retenir - Remarquable par sa forme graphique qui devra être en harmonie avec le slogan déjà existant.

4-1-5 La charte graphique globale pour le réseau

La charte graphique du réseau définira les codes couleurs et la typographie du logo et ses déclinaisons, les principes de la signature pour les utilisations administratives et institutionnelles et les principes de mises en page appliqués à des exemples concrets pour les éditions et outils spécifiques à MARTINIQUE TRANSPORT.

A titre indicatif : Les couvertures des cartes, flyers, plaquettes et guides pratiques. Les inserts de pages publicitaires (1/2 et 1/4 de page). Supports de PLV (Kakemonos, panonceaux, vitrophanies, éco-cups, oriflammes, bâches, présentoirs imprimés, etc.) et de manière générale les supports pour l'affichage. Les dossiers et les communiqués de presse. Les supports administratifs (comptes-rendus, bilans d'activité, diaporama, reporting web, etc.). Les supports numériques (sites web et application mobile etc.). Les titres de transport en support papier ou sous forme numérique. La signalétique et éventuellement les poteaux d'arrêt. La girouette des véhicules. Les présentations animées en générique et packshot de vidéos.

Il est demandé de concevoir une carte schématique du réseau de transport global de la Martinique et également par secteur (Nord, Centre et Sud). Cette carte pourra être intégrée dans les différentes éditions et au site Internet.

La charte graphique doit permettre aux usagers d'identifier facilement MARTINIQUE TRANSPORT par le biais d'une certaine récurrence des différentes réalisations graphiques.

Elle doit permettre également de distinguer les différents réseaux de transport qui fonctionnent actuellement de manière imbriquée.

Elle doit inspirer la confiance des cibles clients, fournisseurs, partenaires, personnel...

Les éléments graphiques produits dans le cadre du marché (logo et ses déclinaisons, mises en page appliquées, etc.) seront remis au format Illustrator, image PNG, JPG et PDF. MARTINIQUE TRANSPORT utilise Illustrator, toutefois le prestataire pourra remettre ces éléments aux formats source INDESIGN, PHOTOSHOP. Les fichiers de traitements de texte (Communiqués de Presse, bilan, etc.) et présentations diaporamas seront remis aux formats Libre Office et Microsoft Office et en vigueur pour PC et MAC.

4-1-6 le site INTERNET et application d'informations voyageurs du réseau pour smartphone

La charte graphique du réseau de MARTINIQUE TRANSPORT sera respectée également au niveau des sites web des délégataires et des applications smartphone.

Voici les principaux éléments de la charte graphique du réseau qui seront pris en compte pour le site web :

- **Couleurs** : Références RVB / Hexadécimal des différentes couleurs utilisées. On précise généralement les références CMJN / Pantone dans le cas d'une déclinaison papier.
- **Typographie** : Liste et licences de toutes les polices utilisées, voire de la taille et des couleurs pour chaque niveau de titre.
- **Logo** : Toutes les variantes du logotype réseau, sur fond blanc/noir, sur fond transparent, en noir et blanc, avec les références couleurs et différentes tailles.

4-1-7 La livrée des véhicules et des bateaux

Chaque création graphique doit donc être adaptée pour chaque type de véhicule et de bateau et à leurs spécificités.

Il s'agit à travers cet habillage ou livrée de présenter la multimodalité, d'évoquer la préservation de l'environnement, le professionnalisme, la sécurité.

Des techniques permettant une durée plus importante en minimisant les retouches ou reprises en cas d'accrochage seront privilégiées.

Ces techniques seront adaptées à la navigation en mer également.

Les portes et vitres peuvent également recevoir une décoration. Celle-ci sera faite de préférence en adhésif micro-perforé afin de préserver la luminosité à l'intérieur du véhicule. Les nouvelles livrées font appel de plus en plus souvent au pelliculage des portes arrière, notamment pour renforcer la communication sur la "montée par l'avant".

6- REGLE D'UTILISATION ET DONNEES TECHNIQUES

La charte graphique du réseau devra indiquer tous les éléments techniques nécessaires pour la production des différents documents, supports de communication avec la typographie adaptée.

La compatibilité avec les outils informatiques et logiciels supports utilisés actuellement par MARTINIQUE TRANSPORT sera vérifiée.

Les dispositions réglementaires notamment concernant les livrées de véhicules et les associations de couleur de texte et de couleur de fond afin de respecter les prescriptions en matière d'accessibilité à l'information pour les personnes en situation de handicap visuel total ou partiel, devront être respectées.

A la fin de la mission, le prestataire veillera à la remise et à la cession des droits ou titres, des fichiers sources et bases de données informatiques.

9- DELAIS DE LA PRESTATION

Le logo, la charte graphique et la livrée du réseau devront être remis le 1^{er} septembre 2021 au plus tard. La prestation est considérée comme achevée à la réception de tous les éléments composant la charte graphique et ceux composant la livrée des véhicules.

10 – COMPETENCES DEMANDEES AU PRESTATAIRE

Le prestataire ou son groupement devra, dans sa candidature, justifier de ses compétences et de son expertise dans les domaines de la communication et du marketing. Des exemples de réalisation de chartes graphiques et en termes de livrées de véhicules seront demandés.

11- REMISE DES PLIS

Le dossier de candidature devra au minimum être constitué des éléments suivants :

1) Pièces administratives :

DC1 (Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (ex DC4), disponible à l'adresse suivante : <http://www.marche-public.fr>) ; DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (ancien DC5, disponible à l'adresse suivante : <http://www.marche-public.fr>) ; Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ; Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

2)- Pièces techniques :



La proposition technique détaillée pour répondre à la prestation demandée, le calendrier prévisionnel de réalisation, avec le phasage des différentes étapes, la composition de l'équipe et le cv du chargé(e) de projet qui sera principal référent auprès du maître d'ouvrage, les références, et expériences similaires.

12-CRITERES DE SELECTION

Le prestataire sera sélectionné au regard de 3 critères :

- proposition technique et méthodologique (40%)
- délais (30%)
- proposition financière (30 %)

ANNEXES :

Liste des types et caractéristiques des véhicules et des bateaux concernés par l'habillage.